

INSPECTION FORÊT

Poste : Conducteur d'autobus ou de minibus	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, **NC** : non conforme, **INT** : intervention SST, **AT** : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			AT
1.2	Lunettes de sécurité			
1.3	Gants de protection			
1.4	Bottes de sécurité			AT
1.5	Dossard à bandes réfléchissantes			
1.6	Autres EPI appropriés			
1.7				
1.8				
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Documents requis par la SAAQ			
2.2	Marchepieds antidérapants			
2.3	Avertisseur de recul			
2.4	Système de communication			
2.5	Propreté et bon ordre			
2.6	Trousse de PSPS			
2.7	Matériel d'urgence et signalisation			
2.8	Dispositifs éclairage			
2.9	Klaxon			
2.10	État des pneus			
2.11	Système de freinage			AT
2.12	Aucun carburant dans l'habitacle			AT
2.13	Outils de dépannage			
2.14	Sortie de secours			
2.15				
2.16				
2.17				
2.18				
2.19				
2.20				
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Système d'extinction (2 kg ABC)			
3.2	Réservoirs de carburant et fuites			
3.3				
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Consommation drogue/alcool			AT
4.2	État de fatigue : repos ou sommeil			AT
4.3	Vérification avant départ			
4.4	Respect de la capacité de charge			
4.5	Arrimage des équipements (toit)			
4.6	Port de la ceinture de sécurité			
4.7	Arrêt aux passages à niveau			
4.8	Conduite et vitesse adaptées			AT
4.9	Annoncer sa position			
4.10	Transport sécuritaire			
4.11	Dépassement autorisé seulement			
4.12	Efficacité des communications			
4.13				
4.14				
4.15				
4.16				
4.17				
4.18				
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	Zone de danger : 50 m			AT
5.2	Procédure d'approche machine			
5.3	Montée et descente sécuritaire			
5.4				
5.5				
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1	Arrêt du moteur			AT
6.2	Instructions de travail			
6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies			
6.4	Blocage mécanique			
6.5				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1				
7.2				

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :	Resp. SST :		Date :	

INSPECTION FORÊT

Poste : Conducteur d'autobus ou de minibus

(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (CSR : Code de la sécurité routière) (CVL : Conduire un véhicule lourd – SAAQ) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RADF : Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

1. EPI		4. Méthodes de travail	
1.1	À l'extérieur de la cabine, casque de sécurité en tout temps – RSSTAF art.44	4.1	Ne pas conduire avec facultés affaiblies (alcool, drogues, médicaments) – RSST art.359 + CSR
1.2	Lunettes de sécurité lorsque requis – RSSTAF art.45	4.2	Respect des heures de travail, de conduite et de repos (max 14h de travail au total) – CVL
1.3	Gants de protection lorsque requis – RSST art.345	4.3	Vérification avant départ avec grille pour camion simple CSR
1.4	Bottes de sécurité avec semelle antidérapante RSSTAF art.46	4.4	Capacité de charge totale (kg) du véhicule – CVL
1.5	Dossard à bandes réfléchissantes lorsque requis – CS	4.5	Chargement sur le toit attaché – CSR
1.6	EPI en fonction des risques et travaux – RSST art.345	4.6	CSR + CVL
2. Machinerie/Équipement		4.7	Arrêt au passage à niveau à au moins 5m – CSR
2.1	Permis conduire, immatriculation, carnet vérification avant départ et vignette – RSST art.361 + CSR	4.8	Adaptation de la vitesse à l'état et aux conditions des chemins – CSR + CS
2.2	Marchepieds adhérents et propres – RSST art.359 et 361 + CVL	4.9	Communique sa position aux bornes kilométriques – CS
2.3	Avertisseur de recul fonctionnel – CS	4.10	Capacité de passagers et rencontres sécuritaires CSR + CS
2.4	Système communication CB pour s'identifier aux bornes km et communiquer avec les autres intervenants – CS	4.11	Entente radio pour dépasser les véhicules lents – CS
2.5	Cabine propre et non encombrée. Matériel fixé (extincteur, trousse, hache, etc.) – RSST art.359 et 364	4.12	Communications claires entre le conducteur et les autres utilisateurs – CS
2.6	Présence d'une trousse de PSPS intermédiaire RSST art. 362 + CSA Z1220	5. Zones de danger	
2.7	Présence du matériel d'urgence en cas de panne (ex. 3 triangles) – RSST art. 362 + CVL	5.1	Respect de la zone de danger des machines : 50m RSSTAF art.26 + RSST art.323
2.8	Système d'éclairage et de signalisation fonctionnel et utilisé en tout temps – RSST art.361 + CVL	5.2	Application de la procédure d'approche des machines par communication radio et/ou signaux manuels – CS
2.9	Klaxon fonctionnel – RSST art.359 et 361 + CSR + CVL	5.3	Montée et descente des passagers dans un endroit sécuritaire – CS
2.10	État des pneus et indicateur d'usure ne touchant pas le sol – RSST art.361 + CVL	6. Entretien et réparation	
2.11	Essai dynamique du frein de service et du frein de stationnement, état du compresseur, boyaux à l'air étanches – RSST art.361 + CVL	6.1	Clé dans les poches – RSST art.272
2.12	Aucun carburant dans l'habitacle – RSST art.363	6.2	Instructions de travail en fonction des travaux à effectuer (manuels du fabricant) – CS
2.13	Outils de dépannage dans un coffre – CS	6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies RSST art.195 à 207
2.14	Sortie de secours fonctionnelle – CS	6.4	Blocage des roues avec cales – CS
3. SOPFEU		7. Environnement	
3.1	Présence et état de l'extincteur (2 kg ABC) RSST art.362 + CVL + NMSOPFEU	7.1	
3.2	Absence de fuites aux réservoirs de carburant et absence de fuites d'huile – RSST art.361 + CVL	7.2	